

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20230526-DEC2023-052-AU  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°D2023-052**

**Objet : Convention avec la commune de de Serrières-de-Briord pour l'entretien de la boucle locale ViaRhôna entre Villebois et Briord pour l'année 2022**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU le projet présenté ci-après :

La boucle locale de la ViaRhôna reliant Villebois à Briord a été mise en service en 2022. La commune Serrières-de-Briord en a assuré une partie de l'entretien avant la finalisation de la convention décrivant les modalités de partage financier.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain reconnaît l'action de la commune pendant la période de juillet à décembre 2022, ayant permis aux usagers de trouver un aménagement clair et entretenu dès les premiers mois de fonctionnement. Sur cette base, la commune de Serrières-de-Briord se verra verser un montant de 13 120 € au titre de son action de 2022.

- DECIDE de signer la convention fixant les modalités de l'action de la commune de Serrières-de-Briord pour l'entretien de la ViaRhôna en 2022.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2023*

Publiée le **31 MAI 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 26 mai 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes  
Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
**Marcel JACQUIN**  
Jean-Louis GUYADER

